

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 novembre 2023

mis en ligne le 24/11/2023

CM20231120-17

Produits irrécouvrables – Admissions en non-valeur – Budget Principal

Monsieur TERRIER, Maire Adjoint en charge des finances, de la commande publique, du suivi des délégations de service public et de l'évaluation des politiques publiques, expose :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 1617-24, Madame La Trésorière Principale demande l'admission en non-valeur, et par la suite, la décharge du compte de gestion des sommes reportées sur les états pour un montant de **1828,67 €**, **782,43 €** et **303,36 €** pour les exercices **2016 à 2023**.

Les états produits figurant dans la liste n° **5974880232** se décomposent comme suit :

Exercice	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Total T.T.C. (en €)
2023	Tr 23/122	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	39,8
2022	Tr 22/91	RAR inférieur seuil poursuite	29,7
2022	Tr 22/120	Combinaison infructueuse d actes	80,34
2022	Tr 22/153	Combinaison infructueuse d actes	84
2022	Tr 22/370	RAR inférieur seuil poursuite	20,44
2022	Tr 22/376	RAR inférieur seuil poursuite	18,07
2022	Tr 22/378	RAR inférieur seuil poursuite	28,84
2022	Tr 22/553	Combinaison infructueuse d actes	109,81
2022	Tr 22/596	Combinaison infructueuse d actes	200
2022	Tr 22/858	RAR inférieur seuil poursuite	26,88
2021	Tr 21/1094	RAR inférieur seuil poursuite	28
2021	Tr 21/1363	Recherche infructueuse comptes bancaires et fichiers fiscaux	62,26
2021	Tr 21/1385	RAR inférieur seuil poursuite	28
2021	Tr 21/1397	Combinaison infructueuse d actes	130,76
2021	Tr 21/1411	Poursuite sans effet	69,95
2021	Tr 21/1412	RAR inférieur seuil poursuite	39,2
2021	Tr 21/1477	Combinaison infructueuse d actes	74,16
2021	Tr 21/1533	RAR inférieur seuil poursuite	21,46
2021	Tr 21/1536	RAR inférieur seuil poursuite	25,39
2020	Tr 20/79	Recherche infructueuse comptes bancaires et fichiers fiscaux	29,85
2020	Tr 20/130	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	59,7
2020	Tr 20/1275	Recherche infructueuse comptes bancaires et fichiers fiscaux	34,46
2020	Tr 20/1298	Combinaison infructueuse d actes	52,56
2019	Tr 19/315	Insuffisance actif	61,42
2019	Tr 19/335	Recherche infructueuse comptes bancaires et fichiers fiscaux	29,27
2019	Tr 19/1691	Combinaison infructueuse d actes	72,42
2018	Tr 18/128	Recherche infructueuse comptes bancaires et fichiers fiscaux	137,4
2018	Tr 18/1699	Combinaison infructueuse d actes	104,04



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans le nouvel espace de conférences de l'Excelsior, Place Henry Bordeaux, à Thonon-les-Bains, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 22h17), M. Michel ELLENA, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël MAQUAIRE, Mme Johanna LEROY, M. Osman ATES, M. Richard BAUD, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Franck DALIBARD, M. Arnaud BERAST (arrivée à 19h40), Mme Astrid BAUD-ROCHE.

Absents excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Brigitte MOULIN	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 22h17)	à	M. René GARCIN
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Carine DE LA IGLESIA
Mme Deborah VERDIER	à	Mme Katia BACON
M. Marc-Antoine GRANDO	à	M. Jean-Baptiste BAUD
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

2017	Tr 17/1348	Combinaison infructueuse d actes	101,24
2015	Tr 15/2512	RAR inférieur seuil poursuite	29,25
Total général			1828,67

Les états produits figurant dans la liste n° 5974880232 se décomposent comme suit pour les titres de recettes qui figuraient sur le budget annexe de l'Eau et remontés sur le budget Principal suite au transfert de compétence à Thonon-Agglomération au 1^{er} janvier 2020 :

Exercice	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Montant H.T. (en €)	Total T.T.C. (en €)
2019	Tr 19/703300000165	Insuffisance actif	213,22	225,77
2019	Tr 19/703300000402	Décédé et demande renseignement négative	156,02	165,23
2019	Tr 19/703300000449	RAR inférieur seuil poursuite	15,42	16,27
2019	Tr 19/703300000653	RAR inférieur seuil poursuite	15,68	16,55
2019	Tr 19/703300000683	RAR inférieur seuil poursuite	28,23	29,79
2019	Tr 19/703300000846	Combinaison infructueuse d actes	30,23	33,12
2018	Tr 18/703300000249	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	198,60	210,91
2016	Tr 16/703300000285	Décédé et demande renseignement négative	77,08	84,79
Total général			734,48	782,43

Les états produits figurant dans la liste n° 6547610632 se décomposent comme suit :

Exercice	Référence de la pièce	Motif de la présentation	Total T.T.C. (en €)
2022	Tr 22/383	RAR inférieur seuil poursuite	0,02
2022	Tr 22/779	RAR inférieur seuil poursuite	20,28
2022	Tr 22/785	RAR inférieur seuil poursuite	15,73
2022	Tr 22/815	RAR inférieur seuil poursuite	21,89
2022	Tr 22/817	RAR inférieur seuil poursuite	21,12
2022	Tr 22/818	RAR inférieur seuil poursuite	17,94
2022	Tr 22/824	RAR inférieur seuil poursuite	18,88
2022	Tr 22/825	RAR inférieur seuil poursuite	15,43
2022	Tr 22/836	RAR inférieur seuil poursuite	25,05
2022	Tr 22/846	RAR inférieur seuil poursuite	20,32
2022	Tr 22/851	RAR inférieur seuil poursuite	20,3
2022	Tr 22/853	RAR inférieur seuil poursuite	17,21
2022	Tr 22/860	RAR inférieur seuil poursuite	25,92
2022	Tr 22/863	RAR inférieur seuil poursuite	23,2
2021	Tr 21/1522	RAR inférieur seuil poursuite	22,22
2021	Tr 21/1532	RAR inférieur seuil poursuite	17,02
2021	Tr 21/1641	RAR inférieur seuil poursuite	0,80
2021	Tr 21/1897	RAR inférieur seuil poursuite	0,03
Total général			303,36

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADMETTRE en non-valeur les sommes rappelées ci-dessus,
- D'IMPUTER cette dépense au budget principal, article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

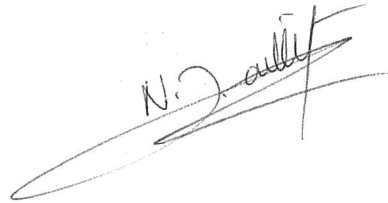
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.